ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 4780

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite publiée le 23 janvier 2007, sous la précédente législature, restée sans réponse, M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la vaccination contre l'hépatite B. La vaccination contre l'hépatite B pose une série de controverses liées non seulement à son caractère obligatoire mais également aux pathologies induites auxquelles elle mènerait. Ainsi, lors de l'audition en date du 9 novembre 2004 par l'AFSSAPS, l'INSERM et l'ANAES, d'éminentes personnalités médicales ont-elles dénoncé l'aggravation significative des pathologies démyélinisantes chez les jeunes de moins de quinze ans, voire chez les enfants, et ce en lien direct avec le vaccin. Face à cette situation, aux incertitudes quant à l'immunité et l'innocuité du vaccin, le simple principe de précaution exige que le caractère obligatoire de la vaccination soit supprimé. Ces doléances, relayées par nombre d'associations ayant à en connaître, ne peuvent tomber dans l'oubli ou faire l'objet d'une simple étude destinée à écarter toute solution dûment étudiée. Il lui demande donc de faire droit à ces revendications et de lui préciser les modalités et les mesures qui seront retenues pour ce faire.

Texte de la réponse

La vaccination contre les maladies infectieuses, qui peuvent être mortelles ou sources de complications graves, est un outil important de sécurité sanitaire et de protection de la santé des individus et de la collectivité. S'agissant de l'hépatite virale B, celle-ci peut entraîner des complications graves (cirrhose, cancer du foie), et se présenter sous une forme aiguë « fulminante », mortelle en l'absence de greffe du foie. Cette maladie est toujours d'actualité comme l'a montré en 2005, l'enquête de prévalence réalisée par l'Institut de veille sanitaire, qui a estimé que la proportion de personnes porteuses chroniques du VHB vivant en France métropolitaine se situait autour de 0,7 % de la population adulte. En France, les effets secondaires des vaccinations (dont les accidents post-vaccinaux) sont suivis par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). À la suite du signalement à l'AFSSAPS de cas de sclérose en plaques (SEP), survenus chez des personnes vaccinées, une dizaine d'études ont été menées entre 1997 et 2003. Aucune n'a pu conclure formellement à un lien de causalité. En 2004, une nouvelle étude cas-témoins menée au Royaume-Uni montrait qu'un risque faible ne pouvait pas être exclu chez l'adulte. Le conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) a alors conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier les recommandations concernant la vaccination contre le virus de l'hépatite B (VHB), et que, en ce qui concernait les personnes à risque, « la balance entre le bénéfice de la vaccination contre le VHB et le risque hypothétique de favoriser une poussée de SEP, continuait de pencher fortement en faveur de la vaccination ». En novembre 2004, l'audition publique « vaccination contre le VHB et SEP : état des lieux », a recommandé la promotion de la vaccination contre le VHB auprès des professionnels de santé, « seule obligation de vaccination se justifiant tant pour la protection du soignant que celle du patient ». Enfin plus récemment, une étude a été réalisée sous la direction du professeur Marc Tardieu (INSERM), à partir de la cohorte « Kidmus » (cohorte française de suivi d'enfants de moins de seize ans ayant présenté un premier épisode aigu de démyélinisation centrale). Il s'agissait de voir, au sein de cette cohorte neuro-pédiatrique de 467 enfants ayant présenté une première poussée de démyélinisation, si la

réalisation d'une vaccination après cette première poussée augmentait le risque de récidive. Cette étude, qui a montré que ce risque n'est pas augmenté, a été publiée au 1er trimestre 2007 dans la revue Brain (Hepatitis B vaccine and risk of relapse after a first childhood episode of CNS inflammatory demyelination. Brain. 2007 Apr ; 130 (Pt 4) :1105-10. Epub 2007 Feb 1). De plus, une nouvelle étude cas-témoin réalisée à partir de cette même cohorte, a comparé chaque enfant ayant eu une SEP à douze témoins et analysé les vaccinations reçues antérieurement à la première poussée. Cette étude doit être publiée dans Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4780
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5642
Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6588